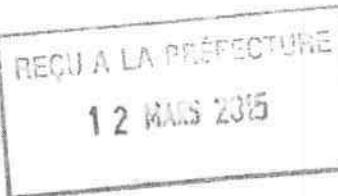


DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2015



Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL), Nicolas CONREAUX (procuration à Patrick FEIL), Jean -Luc FRECHARD (procuration à Armelle WILLEMIN), Sandra ENGLER (procuration à Pierre LEISY)

2015 01°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent.

Aucun conseiller ne souhaite se porter candidat.

Il est donc décidé qu'il n'y aura pas de secrétaire de séance et que dans ce cas, il n'y aura pas de PV. Le CR du maire fera office de PV pour cette séance.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Décide que, en l'absence de secrétaire, le CR du maire fera office de PV

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 9 mars 2015
Le Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2015

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 MARS 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL), Nicolas CONREAUX (procuration à Patrick FEIL), Jean -Luc FRECHARD (procuration à Armelle WILLEMIN), Sandra ENGLER (procuration à Pierre LEISY)

2015 02°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2014

BUDGET GENERAL

A Section de fonctionnement

- Dépenses

011- Charges à caractère général	286384.85	RAR : 987
012 - Charges de personnel	197920,29	
65 – Autres charges de gestion courantes	94598,19	
66 – Charges financières	7683,17	
6713 -	300	
014 (73925) -Fds de péréquation (FPIC)	7037	
Total Dépenses réelles	593923,5	RAR 987

- Recettes

6419-	37963,02	
70 - produits services	313319,19	
73- impôts et taxes	221882,07	RAR 4489.9
74- dotations et participations	187103	
75 -autres prod gest courantes	5150.42	
76 produits financiers	3.69	
77 prod exceptionnels	388,76	
Total Recettes réelles	765810,15	RAR : 4489.9
Excédent réel de fonctionnement	171886.65	RAR : 3502.9

Total opérations d'ordre - 2095

- Dépenses	2095	
- Recettes	0	

Excédent de fonctionnement exercice 2014 169791.65 RAR : 3502.9

B Section d'investissement

- Dépenses

21- Acquisitions	29658,64	
23- Travaux	225571,28	RAR : 94240.51
16- remboursement d'emprunts	46811,01	
Total dépenses réelles	302040,93	RAR : 94240.51

- Recettes			
13-	2417		
16- Emprunts	80000		
10-	45582.25		
138-	13456,35		RAR : 87095
Total Recettes réelles	141455.6		RAR : 87095
Déficit réel d'investissement	-160585.33		RAR : -7145.51
Total opérations d'ordre	2095		
- Dépenses	0		
- Recettes	2095		
Déficit d'investissement exercice 2014	-158490.33		RAR : -7145.51
Pour information			
Excédent de fonctionnement antérieur	114535.34		
Déficit d'investissement antérieur	0		
Excédent de fonctionnement cumulé	284326.99		
Déficit d'investissement cumulé	-158490.33		RAR : -7145.51

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré,

APPROUVE, par 12 voix pour et 1 contre (Jean Luc Fréchar) le compte administratif de l'exercice 2014 du budget général à savoir :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes : 765810.15 avec un RAR de 4489.9

Dépenses : 596018.5 avec un RAR de 987

Résultats de l'exercice : 169791.65 (avec un RAR de 3502.9)

Résultat de clôture de l'exercice : 284326.99

Pour la section d'investissement

Recettes : 143550.6 avec un RAR de 87095

Dépenses : 302040.93 avec un RAR de 94240.51

Déficit de l'exercice : -158490.33 (avec un RAR de -7145.51)

Résultat de clôture de l'exercice : -158490.33

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

A Section Exploitation

- <u>Dépenses</u>	
011- Charges à caractère général	5276.56
012 - Charges de personnel	1360
014 atténuation de produits	17195
65 - Autres charges de gestion courantes	24140.8
66 - Charges financières	4932.52
67 - Charges exceptionnelles	101.75
Total Dépenses réelles	53006.63
- <u>Recettes</u>	

70-Vente de produits	71384.03	RAR : 1398.25
77 prod exceptionnels	448.98	
Total Recettes réelles	71833.01	RAR : 1398.25
Excédent réel de fonctionnement	18826.38	
Total opérations d'ordre	- 5115.03	
- Dépenses	35275.08	
- Recettes	30160.05	
Excédent de fonctionnement exercice 2014	13711.35	

B Section Investissement

- Dépenses		
21- Acquisitions	594.6	
23- Travaux	70223.69	RAR : 6024.14
16- remboursement d'emprunts	25254.74	
Total dépenses réelles	96028.03	RAR : 6024.14
- Recettes		
16- Emprunts	70000	
10-	23298.11	
Total Recettes réelles	93928.11	
Déficit réel d'investissement	-2099.92	RAR : -6024.14
Total opérations d'ordre	5115.03	
- Dépenses	30160.05	
- Recettes	35275.08	
Excédent d'investissement exercice 2014	3015.11	RAR : - 6024.14
Pour information		
Excédent de fonctionnement antérieur	5715.29	
Déficit d'investissement antérieur	0	
Excédent exploitation cumulé	19426.64	
Excédent investissement cumulé	3015.11	RAR : -6024.14

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014 du budget "eau – assainissement » à savoir :

Pour la section d'exploitation :

Recettes : 101993.03 euros (avec un RAR de 1398.25 euros)

Dépenses : 88281.71

Résultats de l'exercice : 13711.35 euros (avec un RAR de 1398.25)

Résultat de clôture de l'exercice : 19426.64 euros

Pour la section d'investissement :

Recettes : 129203.19 euros

Dépenses : 126188.08 euros (avec un RAR de 6024.14)

Résultats de l'exercice : 3015.11 (avec un RAR de -6024.14)

Résultat de clôture de l'exercice : -6025.34 euros

BUDGET CAMPING**A – Section Exploitation**

Dépenses

011 charges caractère général	9795,57
012 charges de personnel	8400
65 autres charges de gestion courante	0.31
66 charges financières	122,61
67 charges exceptionnelles	728
Total dépenses réelles	19046,49

Recettes

75 autres produits gestion courante (locations)	18781,66
77 produits exceptionnels (taxe séjour)	422,84
Total recettes réelles	19204,5
Résultat réel d'exploitation 2014	158.01

Total opérations d'ordre	- 3964.93
- Dépenses	17028.08
- Recettes	13063.15

Déficit d'exploitation exercice 2014 -3806.92

B – Section Investissement

Dépenses

Equipement	2640.24
Remboursement d'emprunt	4000
Total dépenses réelles	6640.28

Recettes

Total recettes réelles 0.00

Résultat réel d'investissement 2014 -6640.28

Total opérations d'ordre	3964.93
- Dépenses	13063.15
- Recettes	17028.08

Déficit d'investissement exercice 2014 -2675.35

Pour information

Excédent d'exploitation antérieur	4593.24
Excédent d'investissement antérieur	64.22
Excédent exploitation cumulé	786.32
Déficit investissement cumulé	-2611.13

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré,

APPROUVE, par 12 voix pour et 1 contre (Jean Luc Fréchar), le compte administratif de l'exercice 2014 du budget Camping à savoir :

Pour la section d'exploitation :

Recettes : 32267.65 euros

Dépenses : 36074.57 euros

Résultats de l'exercice : -3806.92 euros

Résultat de clôture de l'exercice : 786.32 euros

Pour la section d'investissement

Recettes : 17028.08 euros

Dépenses : 19703.43 euros

Résultats de l'exercice : -2675.35

Résultat de clôture de l'exercice : -2611.13 euros

BUDGET CCAS

Le compte administratif du CCAS a été examiné le 24 /02/ 2015 par le conseil d'administration. Celui-ci n'a émis aucune objection.

Dépenses

Charges à caractère général 2927.87

Total dépenses 2927.87

Recettes

Subvention (commune) 2700

Dons 165

Total recettes 2865

Résultat exercice 2014 -62.87

Pour information

Excédent antérieur 1078.35

Excédent cumulé 1015.48

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal sous la présidence de Pierre Leisy, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014 du budget CCAS à savoir :

Pour la section de fonctionnement :

Recettes : 2865 euros

Dépenses : 2927.87

Résultat de l'exercice : -62.87 euros

Résultat de clôture de l'exercice : 1015.48 euros

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 MARS 2015

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 9 mars 2015
Le Maire



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2015

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 MARS 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Fréchard Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL), Nicolas CONREAUX (procuration à Patrick FEIL), Jean -Luc FRECHARD (procuration à Armelle WILLEMIN), Sandra ENGLER (procuration à Pierre LEISY)

2015 03°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs. (Les résultats de clôture de l'exercice prennent en compte les excédents et déficits cumulés antérieurs)

Budget général

	Section fonctionnement	Section investissement
Dépenses	596018.5	302040.93
Recettes	765810.15	449844.72
Résultat de l'exercice	169791.65	147803.79
Résultat de clôture de l'exercice	284326.99	-158490.33

Budget eau assainissement

	Section exploitation	Section investissement
Recettes	101993.06	129203.19
Dépenses	88281.71	126188.08
Résultat de l'exercice	13711.35	3015.11
Résultat de clôture de l'exercice	19426.64	-6025.34

Budget Camping

	Section exploitation	Section investissement
Recettes	32267.65	17028.08
Dépenses	36074.57	19703.43
Résultat de l'exercice	-3806.92	-2675.35
Résultat de clôture de l'exercice	786.32	-2611.13

Budget CCAS

Recettes	2865
Dépenses	2927.87
Résultat de l'exercice	-62.87
Résultat de clôture de l'exercice	1015.48

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Constatant l'exacte correspondance entre le CA et le CG

Considérant donc qu'il n'y aucune objection à formuler

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par M. le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 9 mars 2015
Le Maire



REÇU A LA PRÉFECTURE

12 MARS 2015

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA PRÉFECTURE

Séance du 9 mars 2015

12 MARS 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Fréchard Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL), Nicolas CONREAUX (procuration à Patrick FEIL), Jean -Luc FRECHARD (procuration à Armelle WILLEMIN), Sandra ENGLER (procuration à Pierre LEISY)

2015 04°) MISE EN OEUVRE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération 2013 26 en date du 27 mai 2013 portant sur la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,

Vu le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels rédigé en date du 17 octobre 2014

Vu la délibération n° 2013-85 du Conseil d'administration de la CNRACL pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 800 €.

Le Conseil Municipal s'est engagé (cf délib 2014 53 du 19 mai 2014) dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et a, pour ce faire, adhéré au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction de ce document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'est chargé du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La mise en place du Document Unique dans notre collectivité s'est déroulée en plusieurs étapes, commençant par une réunion de lancement qui s'est tenue le 27 août 2014 suivie d'un audit terrain et finalisée par la présentation des résultats.

Les services de la collectivité ont été ventilés en 3 unités de travail (UT), dans lesquelles ont été répartis les agents, à savoir :

- 2 dans l'UT administrative,
- 2 dans l'UT sociale,
- 5 dans l'UT technique.

À ces UT s'ajoutent également les risques communs, concernant l'ensemble des agents de la collectivité/établissement public.

La prestation de l'intervenant DEKRA nous a permis d'identifier 185 risques, qui ont été hiérarchisés suivant cet ordre :

- 0 risques substantiels,
- 32 risques élevés,
- 93 risques importants,
- 60 risques faibles.

À partir des mesures préconisées dans le plan d'actions proposé par DEKRA, nous nous engageons, pour l'année à venir, dans la mise en œuvre des actions suivantes :

Pour l'année à venir, nous commencerons à traiter :

Pour l'UT00 (commun) : 1 risque priorité 1 - situation d'urgence/incendie

Pour l'UT01 (administratif) : 1 risque priorité 1 – activité administrative : travail sur écran

Pour l'UT04 (sociale) : 1 risque priorité 1 – trajet en bus scolaire

Pour l'UT07 (technique) : 3 risques priorité 1 :
- déplacement au niveau de la commune
- transport de carburant (gazole, essence)
- situation d'urgence/secours à personne

REPERE	PHASE D'ACTIVITE	PRIORITE	TECHNIQUES	ORGANISATIONNELLES	HUMAINES
UT00-8	Situation d'urgence/incendie	1	Mise en place d'un extincteur supplémentaire (en plus de celui de la chaufferie) au niveau de l'ancien atelier communal	Toujours s'assurer que les extincteurs soient accessibles en permanence (non encombrés° et savoir où ils se trouvent	
UT01 3-4-5	Activité administrative Travail sur écran	1		Prendre en compte les recommandations du CG68 (Fiches Ergopratiques, etc)	
UT04-26	Trajets en bus scolaire – Sorties scolaires	1			Sensibiliser les agents aux risques routier (rappels) Sensibiliser les agents à mettre sa ceinture de sécurité lors des trajets en bus
UT07-24	Déplacements au niveau de la commune	1	S'assurer que les agents soient en possession des permis adéquats pour la conduite de véhicules avec et sans remorque		Former les agents à la conduite en sécurité de la tractopelle. Veiller au recyclage de la formation Délivrer les autorisations de conduite pour l'utilisation de l'ensemble des véhicules et des remorques
UT07 31-32-33	Transports de carburant (gazole, essence)	1	Utiliser uniquement des récipients homologués (ADR) pour le transport d'essence et de gazole Transporter une quantité maximale de 450 l pour le gazole et 333 l pour l'essence Arrimer et caler solidement les récipients pour éviter tout déplacement et tout frottement lors du transport Prévoir la mise en place d'une cuve conforme avec système de distribution du carburant afin d'éviter la manipulation de bidons pour le remplissage des réservoirs		
UT07-119	Situation d'urgence/secours à personne	1	Mettre en place des trousse de secours au niveau des véhicules Réaliser un suivi de la trousse de secours, remplacer le matériel périmé et consigner les résultats des vérifications dans un registre	S'assurer que les travaux dangereux soient toujours réalisés à plusieurs	

Un registre Hygiène et Sécurité au travail attestant la traçabilité des actions réalisées en matière de prévention des risques professionnels sera mis en place au niveau de chaque Unité de Travail.

Le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la démarche de prévention des risques professionnels en mettant en œuvre ce plan d'actions pour 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE la mise en œuvre du plan de prévention des risques professionnels

APPROUVE le plan d'actions 2015

CHARGE le maire de le mettre en application

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée

ROMBACH-LE-FRANC, le 9 mars 2015

Le Maire



REÇU A LA PRÉFECTURE

12 MARS 2015

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2015

REÇU A LA PREFECTURE
12 MARS 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL), Nicolas CONREAUX (procuration à Patrick FEIL), Jean -Luc FRECHARD (procuration à Armelle WILLEMIN), Sandra ENGLER (procuration à Pierre LEISY)

2015 05°) CONCESSION D'UN JARDIN A LA BIAISE

Suite à la demande, par le locataire, de la résiliation de la concession concernant le terrain cadastré section 12, parcelle 358 situé le long du sentier de la Biaise, celui-ci peut être à nouveau mis en location au prix décidé par le conseil, soit 12.96 euros à l'année.

Trois candidats se sont manifestés : MM Gladovic, Fontanive et Schneider Jérôme

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de louer à M. Fontanive David la parcelle 12, section 358, au prix de 12.96 à l'année pour une durée de trois ans, à compter de ce jour.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 9 mars 2015
Le Maire



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2015

REQU A LA PREFECTURE
12 MARS 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Fréchar Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL), Nicolas CONREAUX (procuration à Patrick FEIL), Jean -Luc FRECHARD (procuration à Armelle WILLEMIN), Sandra ENGLER (procuration à Pierre LEISY)

2015 06°) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre des championnats de France de snowboard qui se dérouleront du 15 au 18 mars inclus, Justin Beck fait partie de l'équipe qui défendra le Val d'argent à Luz Ardiden.

Pour participer aux frais de ce déplacement organisé par l'association sportive du collège Reber, il est proposé d'octroyer à cette association une subvention exceptionnelle de 36 euros soit 6 € par jour (4 jours de compétition plus A/R) .

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 36 € à l'association sportive du collège Reber pour participer aux frais de déplacement de l'équipe de snowboard pour les championnats de France 2015

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 9 mars 2015
Le Maire

154



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Fréchard Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemmin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL), Nicolas CONREAUX (procuration à Patrick FEIL), Jean -Luc FRECHARD (procuration à Armelle WILLEMIN), Sandra ENGLER (procuration à Pierre LEISY)

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 MARS 2015

2015 07°) INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Le Maire rappelle que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982 instaurant l'indemnité de conseil aux comptables publics, prévoit que le conseil municipal doit délibérer en ce qui concerne les indemnités du comptable public au titre des services qu'il rend en personne, du fait de ses compétences, à la commune.


Une délibération en ce sens avait été prise le 19 mai 2014 ; le comptable public ayant changé, il convient de renouveler cette délibération au profit du nouveau comptable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au taux de 100 % l'indemnité annuelle de conseil calculée selon l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au comptable public, Monsieur Marc REMY .

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 9 mars 2015
Le Maire



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2015

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 MARS 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Fréchard Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL), Nicolas CONREAUX (procuration à Patrick FEIL), Jean -Luc FRECHARD (procuration à Armelle WILLEMIN), Sandra ENGLER (procuration à Pierre LEISY)

2015 08°) APPROBATION DES PLANS DE CHASSE

La commune doit faire part à la préfecture de sa proposition de plan de chasse pour 2015 ; la commission communale consultative de la chasse (4C) a été réunie le 20/02/2015 afin de proposer un plan pour les trois lots de chasse de RLF ; les participants, à l'unanimité, proposent les trois plans en annexe.
Il est demandé au conseil d'approuver ces plans de chasse avant leur envoi à la préfecture.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les 3 plans de chasse proposés par la commission communale consultative de la chasse

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, 9 mars 2015
Le Maire



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2015

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 MARS 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Fréchar Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL), Nicolas CONREAUX (procuration à Patrick FEIL), Jean -Luc FRECHARD (procuration à Armelle WILLEMEN), Sandra ENGLER (procuration à Pierre LEISY)

2015 09°) RENOUELEMENT AGREMENT GARDE CHASSE

M. Antoine Gruson, lot 3 de chasse communale, sollicite l'avis du conseil pour le renouvellement de l'agrément, en qualité de garde chasse particulier, de M. Michel Batlot.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
EMET un avis favorable pour le renouvellement de l'agrément en qualité de garde-chasse particulier sur le lot 28303 de Rombach le Franc, de M. Michel Batlot domicilié 11 rue de la fontaine ST Alexandre à Lièpvre

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 9 mars 2015
Le Maire



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA PRÉFECTURE

Séance du 9 mars 2015

12 MARS 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL), Nicolas CONREAUX (procuration à Patrick FEIL), Jean -Luc FRECHARD (procuration à Armelle WILLEMIN), Sandra ENGLER (procuration à Pierre LEISY)

2015 10°) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association du club vosgien LPV-RLF district IV section 21 sollicite une subvention de 260 euros afin de financer, à hauteur de 50%, le verre de l'amitié offert aux associations locales CV à l'occasion de l'assemblée annuelle district IV organisée cette année à l'espace R.Hestin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à la majorité de 9 voix contre 4 (Armelle Willemin, Jean Luc Frécharde, Jacques Gnaedig et David Ducrocq) et une abstention (Sophie Félix) de ne pas donner suite à cette demande de subvention

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 9 mars 2015
Le Maire



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REQU A LA PREFECTURE

Séance du 9 mars 2015

12 MARS 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL), Nicolas CONREAUX (procuration à Patrick FEIL), Jean -Luc FRECHARD (procuration à Armelle WILLEMIN), Sandra ENGLER (procuration à Pierre LEISY)

2015 11°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le Maire propose au conseil trois projets susceptibles de faire l'objet d'une demande, auprès de l'Etat, de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux :

- L'aménagement des chemins ruraux de la Grande Goutte, des beaux champs et du cheval poirier pour un devis de 30715 HT ; subvention DETR entre 20 et 40%
- Mise en accessibilité extérieure de l'église ; projet mis en attente en 2014, pour un devis de 2350 euros HT ; subvention DETR entre 20 et 30%.
- Pour l'école maternelle numérique, acquisition d'un tableau interactif, d'un vidéo projecteur, d'un ordinateur portable pour l'enseignant et de deux ordinateurs fixes pour les élèves ; coût estimé 3670 HT ; subvention entre 20 et 50 %

Les dossiers de demandes doivent parvenir à la préfecture avant le 13 mars 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la mise en accessibilité de l'église pour un montant de 2350 euros HT soit 2820 euros TTC
SOLLICITE auprès de l'état (DETR) une subvention de 30 % du montant HT des travaux soit 705 euros

ARRETE les modalités de financement suivantes :

Autofinancement : 2115 euros
Subvention DETR : 705 euros.

DECIDE l'aménagement des chemins ruraux de la Grande goutte, des beaux champs et du cheval poirier
SOLLICITE auprès de l'état (DETR) une subvention de 40 % du montant HT de l'équipement soit 12286 euros

ARRETE les modalités de financement suivantes :

Autofinancement : 24572 euros
Subvention DETR : 12286 euros.

DECIDE l'acquisition de matériel numérique interactif au profit de l'école maternelle pour un montant de 3670 euros HT soit 4404 euros TTC

SOLLICITE auprès de l'état (DETR) une subvention de 50 % du montant HT des travaux soit 1835 euros

ARRETE les modalités de financement suivantes :

Autofinancement : 2569 euros
Subvention DETR : 1835 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 9 mars 2015
Le Maire

